

MPRA

Munich Personal RePEc Archive

Creative Industries in Arab Countries

Harabi, Najib

University of Applied Sciences, Northwestern Switzerland

8 January 2004

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/4439/>

MPRA Paper No. 4439, posted 11 Aug 2007 UTC

Performance économique de l'industrie du droit d'auteur dans certains pays arabes

Par

Najib Harabi

Professeur d'économie à l'Université des Sciences Appliquées de La Suisse du Nord-Ouest

najib.harabi@fhnw.ch

(1/8/2004)

Résumé : Le document décrit et explique empiriquement la performance économique de quatre industries clés du droit d'auteur (les industries de l'édition, d'enregistrement musical, de production de films et de production de logiciels) dans cinq pays arabes (Maroc, Tunisie, Egypte, Jordanie et Liban). En se fondant sur le modèle Porter (Diamant) comme arrière plan théorique, une enquête a été menée dans les années 2002-03 auprès de 242 experts, couvrant tant des représentants de sociétés que l'industrie et des experts des gouvernements. Les résultats de ces entrevues ont été tout d'abord incorporés dans cinq études de cas nationales. Le présent document synthétise les résultats de ces rapports nationaux et donne ensuite un exposé comparatif de la performance des quatre industries du droit d'auteur dans les cinq pays arabes choisis. Les résultats d'ensemble de l'étude laissent entendre que les industries du droit d'auteur dans les pays arabes considérés n'ont pas encore atteint le niveau de développement (en termes absolus et en termes relatifs) des autres pays en développement et des pays industrialisés. On peut conclure qu'il existe un grand potentiel qui devrait être systématiquement mobilisé. Ceci ne peut être réalisé que par un processus bien conçu et bien exécuté de mise à niveau et d'innovation des sociétés, des industries et grappes d'industries liées aux activités du droit d'auteur. La politique publique peut jouer un important rôle dans ce processus.

1. INTRODUCTION

En termes généraux, les industries du droit d'auteur incluent toutes les industries qui dépendent fortement des lois sur le droit d'auteur et sur les droits connexes/voisins pour maintenir l'exclusivité sur le marché, et par conséquent les aider à venir à bout/empêcher la copie, duplication ou reproduction non autorisée de leurs produits et services. Les droits sur le droit d'auteur et sur les droits connexes/voisins sont eux-mêmes un sous-ensemble des droits de la propriété intellectuelle. La loi du droit d'auteur porte sur les droits des créateurs intellectuels ; elle protège la forme d'expression d'idées seulement, et non les idées elles-mêmes. La créativité protégée par la loi du droit d'auteur est la créativité dans le choix et l'arrangement des mots, des notes de musique, des couleurs, des formes, etc. La loi du droit d'auteur protège le propriétaire de droits dans la littérature et les œuvres d'art contre ceux qui « copient » -- à savoir ceux qui prennent et utilisent la forme sous laquelle le travail original a été exprimé par l'auteur.

Les types de sujets traités qui sont protégés par la majorité des lois nationales du droit d'auteur comprennent les travaux littéraires (comme les livres, les journaux, les revues, les romans, les nouvelles, les poèmes, les œuvres dramatiques, etc.), les œuvres musicales, artistiques (dessins, peintures, sculptures, œuvres architecturales, etc.), les cartes et les dessins techniques, les œuvres photographiques, les films (œuvres cinématographiques), et les programmes informatiques. De nombreuses lois du droit d'auteur protègent également les « œuvres d'art appliqué » (bijoux, lampes, papier peint, meubles artistiques, etc.) et les œuvres chorégraphiques.

En termes économiques, les activités créatrices protégées par les lois sur le droit d'auteur et sur les droits connexes/voisins sont également des activités économiques qui produisent des revenus, créent des emplois et contribuent au commerce extérieur de leur pays d'origine. Leur contribution au produit intérieur brut (PIB) peut être substantielle comme le montrent les chiffres suivants dans certains pays : la part des activités protégées par un droit d'auteur de la valeur ajoutée en Argentine est de 6,6 % (1993), au Brésil de 6,7 % (1998), en Uruguay de 6,0 % (1977), au Paraguay de 1,0 % et au Chili de 2,0 % (voir Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et Université d'Etat de Campinas (2002:9). Les chiffres obtenus pour les pays industrialisés sont les suivants : Australie 3,1 % ; Allemagne 2,9 % ; Pays-Bas 4,5 % ; Nouvelle Zélande 3,2 % ; Suède 6,6 % ; Grande-Bretagne 3,6 % ; USA 3,3 % pour les industries essentielles et 5,8 % pour le total des industries du droit d'auteur (voir Alikahn, 2001).

Dans les pays arabes, il y a eu une impression très répandue qu'un déclin s'est produit dans les activités créatrices et artistiques qui à son tour, a mené à une chute de la production des industries culturelles dans ces pays. Etant donné qu'il n'y a pas eu de collecte systématique de données/statistiques pour vérifier cette impression, une étude empirique systématique était nécessaire pour donner des conseils judicieux aux érudits, dirigeants d'entreprises et décideurs et les aider à prendre des décisions de politique en connaissance de cause sur ce problème très important. Toutefois, il aurait pu s'avérer assez coûteux et absorbant de réaliser cette analyse pour toutes les industries du droit d'auteur et pour tous les pays arabes. Par conséquent, une approche sélective était requise. Elle consistait à choisir quatre industries clés du droit d'auteur dans cinq pays arabes (Maroc, Tunisie, Egypte, Jordanie et Liban) et à

réaliser cinq études de cas nationales (les rapports finals de ces études de cas sont cités dans la liste de référence)¹.

L'objectif de ce document est de synthétiser les résultats des documents nationaux et donner ensuite un exposé comparatif de la performance des quatre industries du droit d'auteur dans les cinq pays arabes choisis. Le reste du document s'articule comme suit : la section suivante décrit les objectifs de l'étude ; la section 3 décrit la méthodologie et la section 4 résume les principaux résultats. La dernière section conclut avec des recommandations de politique publique.

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif global du projet est d'aider à estimer l'importance économique des industries du droit d'auteur et droits connexes/voisins dans cinq pays arabes, ainsi qu'à identifier les principaux problèmes que connaissent actuellement ces industries. Il devrait par conséquent être considéré comme un pas important sur la voie de la réalisation des buts suivants :

- (a) Décrire la performance économique des industries clés du droit d'auteur en Egypte, en Jordanie, au Liban, au Maroc et en Tunisie, incluant la contribution de chaque catégorie d'industries au PIB, à l'emploi et au commerce extérieur ;
- (b) Comprendre la performance économique de ces industries, en mettant l'accent sur l'analyse qualitative des déterminants majeurs (facteurs positifs et négatifs) affectant le processus de croissance de ces industries ; les déterminants comprennent les facteurs culturels, économiques, juridiques (notamment DPI), sociaux, technologiques et politiques ;
- (c) Offrir aux décideurs et dirigeants d'entreprises dans la région arabe et les institutions internationales de développement des conseils théoriquement solides et fondés sur les faits observés sur les questions analysées dans le projet.

3. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Afin de réaliser les objectifs de l'étude, nous avons suivi une approche type utilisée en économie appliquée. Inspirés par les méthodes de pointe dans ce domaine, nous avons tout d'abord développé une compréhension théorique commune des questions concernées et avons tenté ensuite de trouver une évidence empirique à ces questions. Les deux démarches sont discutées plus en détail ci-dessous.

3.1 Arrière plan théorique

Afin d'illustrer l'importance économique des industries du droit d'auteur (premier objectif de l'étude), les économistes ont jusqu'à présent utilisé les trois indicateurs suivants :

¹ En janvier 2001, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a lancé un projet de recherche de ce type. Sous la supervision globale de Najib Harabi, l'auteur du présent document, a été le coordinateur international du projet. Il a coordonné l'ensemble du projet, organisé l'interaction entre les participants, suivi les progrès des études des pays et supervisé la production et la livraison des divers rapports nationaux. Les experts de l'OMPI ont également apporté des commentaires et un feed-back précieux au projet. Je tiens à remercier l'OMPI pour son soutien financier.

- Valeur ajoutée brute de toutes les industries du droit d'auteur en pourcentage du PIB total) ;
- Part de l'emploi dans toutes les industries du droit d'auteur en pourcentage du total de l'emploi national ;
- Part du commerce extérieur dans toutes les industries du droit d'auteur en pourcentage du total du commerce extérieur du pays.

Toutefois, le calcul réel des trois indicateurs économiques tel qu'appliqué aux industries du droit d'auteur – voir par exemple Miller & Strooberger (1993) et Siwek & Mosteller (1999) – s'est retrouvé à la fois face à des difficultés d'ordre méthodologique et au problème crucial d'un manque de données appropriées.

La première difficulté méthodologique consiste à définir exactement quelle industrie doit être considérée comme une industrie du droit d'auteur. Ensuite, quelles sont les limites (en amont et en aval) des industries du droit d'auteur ? En d'autres termes, quelles parties de la chaîne de valeur de l'industrie du droit d'auteur devraient faire partie de l'analyse ? Dans l'édition par exemple, autour de l'activité centrale de l'écriture et de l'organisation de la production de publications, il s'articule une fabrication de papier et la vente des livres et des magazines. Ces activités périphériques devraient-elle être comprises dans le calcul de l'importance économique de l'industrie de l'édition ou non ?

Une réponse empirique à ces questions a été donnée dans une étude par l'Alliance internationale de la propriété intellectuelle (AIPI). Elle fait la distinction entre industries du droit d'auteur « essentielles » et « totales ». Les industries « essentielles » sont celles qui créent les œuvres de droit d'auteur comme leur produit primaire. Elles comprennent l'industrie cinématographique (télévision, cinéma et vidéo), l'industrie du disque (disques, cassettes et disques compacts), l'industrie de la musique, l'industrie du livre, des magazines et des journaux, l'industrie des logiciels (comprenant le traitement des données, l'informatique de gestion et les jeux interactifs sur toutes plate-formes), le théâtre, la publicité et les industries de diffusion, radio, télévision et câble. Les industries du droit d'auteur « totales » englobent à la fois les industries « essentielles » et des portions de nombreuses autres industries qui créent, distribuent ou dépendent de travaux de droit d'auteur. Des exemples en sont le commerce de détail (dont une portion inclut la vente de matériel vidéo et audio et de livres par exemple), l'industrie de la poupée et du jouet et la fabrication d'ordinateurs (voir par exemple le rapport AIPI 2002 préparé et édité par Siwek, 2002).

Un troisième problème méthodologique est que le nombre d'industries du droit d'auteur varie avec le temps. L'industrie des logiciels informatiques par exemple, a représenté une composante importante de toutes les études récentes, mais n'a été mentionnée que comme un aspect secondaire dans des études précédentes. Par conséquent, il est difficile d'établir des comparaisons de l'importance économique des industries du droit d'auteur à différentes périodes et entre différents pays.

Enfin et surtout, il faut souligner le problème de la disponibilité de données fiables, en particulier dans les pays en développement tels que les pays arabes (pour les problèmes de données plus spécifiques et pays et aux entreprises, il est conseillé au lecteur intéressé de se rapporter aux études de cas nationales).

Quelques études empiriques sur l'importance économique des industries du droit d'auteur ont été effectuées dans un nombre de pays sur la base des méthodes brièvement discutées ci-dessus. Elles avaient toutes à trouver une solution aux difficultés et problèmes mentionnés (voir Silberston 1998 et Alikhan 2001 pour un compte rendu de quelques-unes des études). Pour les USA par exemple, l'AIPI publie régulièrement des études sur l'importance économique des industries du droit d'auteur. Pour les pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) et le Chili, l'OMPI et l'Université d'Etat de Campinas (Argentine) ont pour la première fois mené une étude conjointe sur l'importance économique des industries du droit d'auteur. Quelques résultats de cette étude seront utilisés ci-dessous à des fins de comparaison.

En ce qui concerne le deuxième objectif de l'étude – comprendre les facteurs qui affectent la performance économique des industries du droit d'auteur dans cinq pays arabes -, nous avons choisi un arrière plan théorique basé sur un modèle (le paradigme du diamant) développé et utilisé par Michael E. Porter de l'Université de Harvard (voir Porter 1990), qui est dérivé lui-même du paradigme de structure-conduite-performance (SCP) en économie (Bain 1956). Selon ce modèle, la performance économique (ou l'avantage compétitif) d'une industrie est affectée par les quatre forces principales suivantes :

- Conditions des facteurs de production ;
- Conditions de la demande ;
- Industries connexes et de support ;
- Stratégie, structure et concurrence des sociétés.

Les facteurs de production incluent des intrants de base tels que la terre, la main-d'œuvre, le capital, l'infrastructure, les ressources naturelles, les connaissances scientifiques, etc. Outre ces facteurs de finalité générale, Porter a souligné le besoin d'intrants spécialisés qui comprennent des mises en commun de compétences hautement spécialisées, la technologie appliquée, l'infrastructure et même des ressources de capital qui sont adaptées aux besoins réels d'industries particulières. Ces facteurs spécialisés ne sont pas des dotations naturelles. Ce sont les entreprises et les gouvernements qui les créent. Leur présence ou leur absence dans une industrie est essentielle à la performance économique de cette dernière.

Les conditions de la demande sont le deuxième déterminant de la compétitivité. Elles comprennent la contribution de la taille et du caractère de la demande du marché domestique relative aux produits ou services de l'industrie. La réussite nationale et internationale va au-delà des clients locaux qui sont parmi les plus évolués et de la demande dans le monde des produits et des services. Tout en étant importante, la taille est néanmoins moins essentielle que le caractère. Des acheteurs locaux évolués et exigeants offrent un créneau pour les besoins perfectionnés des clients ; ils amènent les entreprises locales à respecter des normes élevées en termes de qualité des produits, de caractéristiques et de services. En répondant à ces demandes, les entreprises locales obtiennent souvent un avantage concurrentiel sur les marchés étrangers.

La présence ou l'absence de sociétés d'approvisionnement et des industries connexes compétitives sur le plan international constitue le troisième point du diamant de Porter. Une entreprise peut ne pas avoir besoin des fournisseurs locaux pour tous ses intrants, mais elle est clairement bénéficiaire quand elle dispose d'une masse critique proche de fournisseurs compétitifs de composantes spécialisées, équipement et services. Beaucoup plus important pour l'avantage concurrentiel que le simple accès, dit Porter, est l'avantage que les

fournisseurs locaux offrent en termes d'innovation et de perfectionnement basés sur la proximité et sur d'étroites relations de travail. Les fournisseurs et les utilisateurs finals proches les uns des autres peuvent tirer parti des flux rapides et constants de l'information, du travail en commun sur les améliorations et des motivations mutuelles vis-à-vis du progrès. Outre les industries des fournisseurs, les concurrents locaux dans les industries connexes, ou les industries dotées des compétences, technologies ou clients similaires offrent des avantages semblables : flux de l'information, échanges et opportunités technologiques de partage qui à leur tour augmentent le taux d'innovation et de perfectionnement.

La stratégie, structure et concurrence des sociétés constitue le quatrième déterminant de performance et d'avantage concurrentiel et la quatrième pointe du diamant de Porter. Ces déterminants englobent les conditions dans un pays qui régissent la façon dont les sociétés sont créées, organisées et gérées, ainsi que la nature de la concurrence locale. Selon Porter, une concurrence locale intense constitue l'une des pressions les plus importantes pour inciter les sociétés à innover et à se perfectionner.

Les quatre déterminants du diamant – conditions des facteurs de production ; conditions de la demande ; industries connexes et de support ; stratégie, structure et concurrence des sociétés – façonnent l'environnement pour la concurrence dans des industries particulières. Les déterminants eux-mêmes sont subordonnés à l'influence de deux autres variables : (1) gouvernement et (2) chance. Il serait tentant comme le soutient Porter, de considérer le gouvernement comme un cinquième déterminant, en particulier en raison de son rôle décisif dans la plupart des discussions sur la compétitivité. Et pourtant ce serait une erreur : le gouvernement est considéré de préférence non comme un déterminant indépendant de la compétitivité mais comme un agent qui fait ressentir sa présence à travers les quatre déterminants du diamant. L'autre influence extérieure sur le diamant est la chance. Des événements tels que des interruptions technologiques majeures et des changements importants dans les coûts des facteurs clés tels que l'énergie, sans mentionner les guerres et d'autres dislocations massives d'ordre économique et politique, altèrent les conditions du diamant et peuvent annuler les avantages de concurrents tenaces. Alors que des événements dus à la chance peuvent apporter des changements dans l'avantage concurrentiel d'une industrie, les attributs de l'environnement local déterminent quelle nation, quel état ou quelle ville les exploite. La localité dont le diamant est le plus favorable sera probablement celle qui convertira les événements dus à la chance en avantage concurrentiel.

Autre point sur lequel Porter insiste beaucoup : les quatre déterminants de la compétitivité constituent un système dynamique qui est aussi important que ses parties – ou peut-être plus encore. L'effet d'une partie du diamant sur l'avantage concurrentiel dépend de l'état des autres. De graves faiblesses dans un déterminant quel qu'il soit empêcheront une industrie de progresser. Les quatre déterminants se renforcent donc mutuellement. En résumé le système (diamant) peut fonctionner comme un cercle vertueux et un cercle vicieux de forces qui se soutiennent mutuellement au niveau de l'industrie.

La relation entre le diamant et la formation de grappes d'industries est le dernier point dans le modèle de Porter qu'il faut mentionner ici. Sur la base de nombreuses études de cas de l'industrie, Porter observe que la capacité d'une entreprise à exercer ses activités et se perfectionner constamment est fortement influencée par sa proximité des avantages dans le diamant. Le fait d'avoir des concurrents et des fournisseurs compétents, des clients avisés et des prestataires de facteurs spécialisés à portée de main assure un flux plus rapide de l'information, des relations de travail plus fluides et une plus grande pression pour exercer les

activités. Cette dynamique conduit à la formation de grappes d'industries concurrentielles sur le plan national ou international (incluant un niveau régional impliquant deux pays ou plus). Les grappes d'industries qui rivalisent sur le plan national et international sont le moteur du développement économique dans une nation ou une région ; leur caractère de renforcement mutuel dynamise la performance, favorise la mise à niveau, engendre de nouvelles entreprises et de nouvelles industries et stimule la demande pour les industries locales.

3.2 Approche empirique

En ce qui concerne le premier objectif de l'étude, à savoir, estimer l'importance économique des industries du droit d'auteur, nous nous sommes essentiellement fondés sur les faits et les chiffres publiés par des institutions nationales et internationales. Malheureusement, les données sur les industries du droit d'auteur provenant de ces sources sont soit indisponibles soit insuffisantes dans les pays arabes objet de l'étude. Cette situation est imputable à un nombre de facteurs : tout d'abord, si elles sont disponibles, les données économiques pertinentes sont fortement agrégées (données des comptes nationaux), et par conséquent elles ne peuvent pas être utilisées pour évaluer l'importance économique des industries du droit d'auteur. Ensuite, étant donné que la Classification type par industries (CTI) existante utilisée par les organismes nationaux de statistiques pour collecter les données aux niveaux des sociétés et des industries est également fortement agrégée (la plupart au niveau de trois chiffres), elle ne convient pas pour analyser adéquatement la chaîne de valeur des industries du droit d'auteur. Enfin, des sources statistiques additionnelles (telles que les données des enquêtes sur les sociétés et les ménages) ne sont pas disponibles dans les cinq pays, et même si elles le sont, elles utilisent des définitions, des concepts, des méthodes d'échantillonnage, etc., hétérogènes.

Malheureusement, cette dernière remarque vaut également pour les équipes nationales de recherche travaillant sur la présente étude OMPI. Elles n'ont pas toujours utilisé les mêmes définitions, les mêmes méthodes d'échantillonnage, etc. pour leurs études concernant un pays. Par exemple, alors que l'étude égyptienne considère l'industrie cinématographique exclusivement en termes de production de films, l'étude libanaise examine également la production de publicités et de clips vidéo, les entreprises impliquées dans la distribution de détail des films et également les écoles et les institutions de formation. Le problème est plus complexe dans les statistiques jordaniennes : les statistiques officielles n'établissent pas une distinction claire entre le secteur audiovisuel et la musique ou d'autres enregistrements sonores, que ce soit au niveau de la production ou au niveau du commerce international. Voir les Tableaux 1 et 2 pour une comparaison des similarités et des différences entre les études de l'industrie du droit d'auteur dans les cinq pays arabes.

Les conséquences de ces problèmes font que tout d'abord, il n'y a pas grand chose à dire en termes quantitatifs sur l'importance économique des industries du droit d'auteur dans les pays arabes choisis et ensuite, que même si les données sont accessibles au niveau national, les comparaisons entre les pays sont très difficiles à faire comme nous le verrons ci-dessous. Enfin, du fait que la présente étude analyse seulement un groupe de quatre industries essentielles, les résultats, outre qu'ils ne conviennent pas pour établir des comparaisons internationales, ne peuvent que témoigner partiellement de l'importance de l'ensemble du secteur du droit d'auteur dans l'économie.

Quant au deuxième objectif de l'étude – comprendre les facteurs qui affectent la performance économique des industries du droit d'auteur dans cinq pays arabes – les équipes

de recherche ont collecté elles-mêmes les données originales qualitatives et quantitatives. A cette fin, nous avons développé un questionnaire complet (88 rubriques) basé sur le modèle de Porter brièvement décrit ci-dessus. Il couvre tous les principaux aspects du modèle et contient donc des questions générales sur la société (10), sur la performance économique des sociétés (2), sur les conditions de l'offre (13), sur les conditions de la demande (9), sur les industries connexes et de support (13), sur la structure du marché et la stratégie des sociétés (20), sur les politiques publiques (13) et enfin, des questions finales sur les attentes futures des sociétés dans les industries du droit d'auteur (8). Le questionnaire, dont la structure détaillée se trouve à l'Annexe A, a été formulé pour servir de guide à des entrevues en face à face en vue d'une analyse essentiellement préliminaire des quatre industries du droit d'auteur dans les pays arabes de l'étude.

Au vu des ressources financières limitées, il a été convenu que l'enquête ne couvrirait pas un échantillon « représentatif » – en termes statistiques – de toutes les sociétés et les experts dans les cinq pays, mais plutôt un nombre limité de sociétés « importantes » et d'experts dans les quatre industries situées dans les cinq pays arabes. Les équipes nationales de recherche ont donc été en mesure de réaliser 242 entrevues non seulement avec les représentants des sociétés, mais aussi avec des experts de l'industrie et du gouvernement. De ces entrevues, 15 % ont été faites au Maroc, 14 % en Tunisie, 15 % en Egypte, 25 % en Jordanie et 31 % au Liban. En termes de couverture de l'industrie, 32% des entrevues ont été faites dans l'industrie de l'édition, 17 % dans l'industrie musicale, 22 % dans l'industrie cinématographique et 29 % dans l'industrie du logiciel (voir Tableau 2 pour de plus amples détails). L'enquête a été menée dans les cinq pays en 2002 et 2003.

Outre les limitations quantitatives du nombre de sociétés et d'experts interrogés, les études nationales de cas – à l'exception du Liban – portent peu (ou pas du tout) sur les opinions des créateurs, artistes, acteurs, directeurs, musiciens, etc., mais elles portent presque exclusivement sur les sociétés impliquées soit dans la production ou la distribution de biens et de services culturels, et rarement sur les sociétés travaillant dans l'ensemble de la chaîne de valeur. L'accent a été mis sur les industries « essentielles » et donc n'a pas inclus (dans la plupart des cas) les distributeurs, détaillants, etc. (parties des industries « totales »). En d'autres termes, des parties importantes de la chaîne de valeur dans les quatre industries du droit d'auteur sont sous-représentées dans l'enquête et l'analyse.

Dernier point mais non le moindre, il ne faudrait pas oublier un point important à la lecture et l'interprétation des résultats des entrevues donnés ci-dessous : toutes les données de l'enquête utilisées dans l'étude sont le produit de jugements subjectifs fondés sur une information imparfaite. En résumé, d'une perspective méthodologique, la présente étude est une analyse préliminaire, essentiellement qualitative de quatre industries du droit d'auteur dans cinq pays arabes.

4. PRINCIPAUX RESULTATS

L'objectif de cette section est de présenter les principaux résultats relatifs aux deux objectifs majeurs de l'étude : (1) estimer l'importance économique des industries du droit d'auteur et (2) comprendre les facteurs affectant cette performance. L'accent sera mis davantage sur la comparaison de ces résultats entre les cinq pays arabes. Le lecteur intéressé

par les détails des pays individuels se rapportera aux études nationales des pays présentées séparément.²

4.1 Vue d'ensemble

Comme mentionné ci-dessus, l'importance économique des industries du droit d'auteur est mesurée par trois indicateurs : (1) valeur ajoutée brute par rapport au PIB ; (2) part de l'emploi national ; et (3) part du commerce extérieur (exportations et importations). Dans le cas des cinq pays arabes de l'étude, le Tableau 3 récapitule les principaux résultats quantitatifs.

En ce qui concerne le premier indicateur, le Liban semble avoir - en termes relatifs – les contributions les plus élevées des industries du droit d'auteur à son PIB, suivi par la Jordanie, la Tunisie, le Maroc et l'Égypte.

Pour ce qui est des deuxième et troisième indicateurs, les données ne sont malheureusement pas disponibles pour la majorité des pays de l'étude. Pour le Liban et la Jordanie seulement, des estimations grossières laissent entendre que 1,2 % de l'ensemble de la main-d'œuvre est employé par les quatre industries du droit d'auteur au Liban et moins de 0,5 % en Jordanie. Quant à la contribution estimée des quatre industries du droit d'auteur au commerce extérieur, les données ne sont disponibles que pour la Jordanie seulement : 2,4 % de toutes les exportations et 1,2 % de toutes les importations proviennent des industries du droit d'auteur de ce pays.

De toutes les industries du droit d'auteur, l'édition semble être la plus importante dans la majorité des pays arabes à l'exception de la Jordanie et de l'Égypte. Sa contribution au PIB semble la plus élevée au Liban, suivi de la Tunisie, du Maroc, de la Jordanie et de l'Égypte.

La contribution de l'industrie musicale au PIB varie d'un pays à l'autre. Sa contribution au PIB semble la plus élevée au Liban, suivi du Maroc, de la Jordanie, de la Tunisie et de l'Égypte.

Dans la plupart des pays considérés, l'industrie cinématographique contribue à moins de 0,1 % au PIB. La contribution la plus forte est celle du Liban, suivi de la Jordanie, du Maroc, de la Tunisie et de l'Égypte.

De toutes les industries du droit d'auteur, le logiciel informatique est soit le plus important - en Égypte et en Jordanie – soit le deuxième en ordre d'importance – au Liban et en Tunisie. C'est au Maroc seulement qu'il est le moins important.

4.2 Industrie du livre

La performance économique globale de l'édition du livre varie d'un pays à l'autre. Elle est considérée positive au Liban et en Jordanie, négative en Tunisie et très négative au Maroc (voir Tableau 4).

² Un mot de précaution: à la lecture et l'interprétation des chiffres donnés dans la présente section, il faut tenir compte de toutes les difficultés méthodologiques et statistiques mentionnées plus haut.

La bonne performance économique de l'édition au Liban et en Jordanie peut s'expliquer essentiellement par une combinaison de conditions positives de facteur de production (main-d'œuvre en Jordanie et capital au Liban), de conditions positives de la demande (interne en Jordanie et étrangère au Liban) et d'une interaction favorable avec les industries en amont et en aval. Par contre, la position négative de l'industrie de l'édition au Maroc et en Tunisie se doit à des mauvaises conditions de facteur de production (essentiellement le manque de capital), un faible support des industries périphériques (en particulier les entreprises en aval) et un support gouvernemental insuffisant (manque de stimulation de la demande).

La position de l'industrie de l'édition en Egypte est mitigée. D'une part, l'industrie jouit de conditions positives de facteur de production et de la demande, d'un support positif des industries en aval et d'une concurrence locale saine, mais d'autre part, elle se heurte à des obstacles sérieux qui entravent son développement. Par exemple, il n'y a pas de support des industries en amont telles que la fabrication du papier ou l'équipement de l'édition (imprimantes, encre, cartouches, etc.). Ces ingrédients importants ne sont pas produits localement et doivent par conséquent être importés à des conditions qui ne sont pas toujours favorables (droits et taxes élevés). Cette situation témoigne de l'absence des conditions préalables essentielles à la formation d'une grappe locale d'entreprises travaillant dans l'industrie de l'édition en Egypte.

Dans tous les pays, l'application des DPI dans l'industrie de l'édition est faible. La protection du droit d'auteur n'est pas utilisée généralement comme un moyen positif de renforcer la performance économique de cette industrie.

4.3 Industrie de la musique

La performance économique globale de l'industrie de la musique varie elle aussi d'un pays à l'autre. Elle est considérée positive en Egypte et au Liban, négative au Maroc, très négative en Tunisie et inchangée (neutre) en Jordanie (voir Tableau 5).

La performance encourageante de cette industrie en Egypte et au Liban peut signifier le résultat d'une combinaison favorable de bonnes conditions de facteur de production (en particulier la main-d'œuvre et le capital humain), des conditions de la demande (en particulier la possibilité d'exporter à d'autres pays), un support adéquat des industries en amont et en aval et une concurrence locale animée. Dans les deux pays, la performance de l'industrie de la musique se doit aux efforts du secteur privé et non au support du gouvernement. Au contraire, on considère que la politique publique a un effet adverse sur l'industrie de la musique (en particulier en Egypte).

La mauvaise performance économique de cette industrie au Maroc et en Tunisie s'attribue à des conditions défavorables de facteur de production (manque de capital), des conditions adverses de la demande (tant locale qu'étrangère) et à un support insuffisant des industries en aval (au Maroc) et en amont (en Tunisie). Dans aucun des deux pays il est estimé que la politique publique aide à atténuer ces sérieux problèmes.

Dans tous les pays considérés, l'application des DPI dans l'industrie de la musique est très faible et cette situation semble nuire gravement à sa performance économique.

4.4 Industrie cinématographique

La performance économique globale de l'industrie cinématographique est considérée positive au Liban, négative au Maroc et en Tunisie et mixte en Egypte³ (voir Tableau 6).

En Egypte, les experts ont identifié des facteurs positifs et négatifs qui affectent le développement de cette industrie. Les facteurs positifs incluent des conditions favorables de facteur de production, de bonnes conditions de la demande (en particulier les possibilités d'exportations aux autres pays arabes), un support adéquat des industries en amont et en aval et un développement public positif des ressources humaines et de la technologie. D'autre part, il est estimé que la concurrence (locale et étrangère) et le rôle des politiques publiques (spécialement en ce qui concerne le renforcement de l'infrastructure, la stimulation de la demande et le manque d'application des DPI) ont un effet négatif sur le développement de cette prestigieuse industrie en Egypte.

Au Maroc et en Tunisie, le manque de capital, la faiblesse de la demande (interne et internationale), le support inadéquat des industries en aval, les circuits limités de distribution, la forte concurrence étrangère et l'insuffisance de la politique publique (en particulier l'infrastructure insuffisante en Tunisie) constituent les principaux facteurs négatifs qui expliquent la mauvaise performance économique de cette industrie. Cette faible performance a été enregistrée en dépit de la disponibilité de main-d'œuvre et des efforts publics pour développer les ressources humaines et la technologie.

Au Liban, l'industrie cinématographique existe à peine et la production actuelle est très réduite (un ou deux films par an). Cette situation est imputable à un cercle vicieux de mauvais facteurs de production (manque de finances et de professionnels compétents), des conditions défavorables de la demande (manque d'intérêt pour les films produits localement à l'intérieur et à l'extérieur du Liban) et une forte concurrence étrangère. Par conséquent, il n'existe pratiquement pas de support local et d'industries connexes. L'appui du gouvernement est faible. Comme on peut le comprendre, les perspectives des sociétés et des experts sont mornes pour cette industrie.

Dans la majorité des pays de l'étude, l'application des DPI est considérée faible dans l'industrie cinématographique. L'impact de la protection du droit d'auteur sur le développement économique de l'industrie est considéré négatif.

4.5 Industrie du logiciel informatique

De toutes les industries du droit d'auteur étudiées ici, seule l'industrie du logiciel informatique est unanimement estimée afficher une bonne performance ou une très bonne performance dans les cinq pays arabes. Presque tous les facteurs du diamant de Porter sont positifs. Cette vue optimiste ne vaut pas seulement pour l'évolution de l'industrie dans le passé récent mais elle vaut également pour son avenir. Les attentes des sociétés sont bonnes dans tous les pays (voir Tableau 7).

Comment donc expliquer ce cas particulier ? Il s'agit fondamentalement de l'effet bénéfique combiné des composantes majeures du diamant de Porter, telles que de bons facteurs de production (accès au financement et au crédit), une demande suffisante (des

³ En Jordanie, l'équipe de recherche a collecté des données sur le secteur audiovisuel en général car ce pays ne possède pas d'industrie cinématographique.

secteurs privé et public), un support adéquat des industries en amont et en aval (industrie de la TIC et autres), une forte concurrence locale et une profonde implication de la politique publique conjuguée à l'aide internationale, tant privée que publique (voir par exemple le cas de la Jordanie).

Le seul point noir à ce tableau est la persistance du piratage et l'usage illégal des logiciels dans les pays arabes, en particulier au Liban et au Maroc.⁴ Comme dans d'autres industries du droit d'auteur, l'application du DPI dans l'industrie des logiciels demeure faible.

5. RECOMMANDATIONS

Comme déjà mentionné, le troisième objectif de cette étude est de munir les décideurs et dirigeants d'entreprises de la région arabe et les institutions internationales de développement de conseils théoriquement solides et fondés sur les faits observés relatifs aux problèmes de l'industrie du droit d'auteur. En fonction des faits observés soumis dans les études de cas arabes et des faits observés dans d'autres pays, nous sommes en mesure de formuler quelques recommandations générales. Pour les recommandations spécifiques à l'industrie et spécifiques au pays, le lecteur se rapportera aux études de cas nationales présentées séparément.

Au vu des faits observés indiquant que les industries du droit d'auteur dans les pays arabes de l'étude n'ont pas encore atteint le niveau de développement (que ce soit en termes absolus ou en termes relatifs) des autres pays en développement et des pays industrialisés, nous pouvons conclure qu'il existe un grand potentiel qui devrait être systématiquement mobilisé. Seul un processus bien conçu et bien exécuté de mise à niveau et d'innovation des sociétés, industries et grappes d'industries peut y arriver. La politique publique peut jouer un rôle important dans ce processus, en fait elle devrait jouer quatre rôles fondamentaux dans le processus de développement de l'économie en général et des industries du droit d'auteur en particulier.

Le premier de ces rôles consiste à améliorer la qualité et la disponibilité des intrants généralisés dont les sociétés peuvent tirer parti, tels que des ressources humaines éduquées, une infrastructure physique et technologique et des capitaux.

Ensuite, les gouvernements devraient encourager la mise à niveau et l'innovation à l'aide de règles, de régulations et d'incitations. A l'aide de régulations, de politiques fiscales, de l'application des DPI et de lois antitrust et de nombreuses autres mesures, les gouvernements influencent le climat dans lequel les entreprises sont en concurrence. Cette influence devrait être utilisée pour encourager l'investissement et d'autres déterminants de la performance économique.

En troisième lieu, les gouvernements devraient intensifier leur investissement dans les compétences, capacités de recherche et dans l'infrastructure pour faciliter le processus par

⁴ En Egypte selon Ahmed Ghoneim, chef d'équipe de l'étude nationale égyptienne, « le développement des logiciels ne souffre pas de problèmes de DPI. » Toutefois, les logiciels en général, qui sont normalement importés de l'étranger, se heurtent encore au problème du piratage (essentiellement à cause de leur prix élevé), même si ce problème a été dernièrement « diminué et relativisé » (voir e-mail de A. Ghoneim du 14 juillet 2003).

lequel se forment et se développent toutes les grappes locales. Cet investissement alimente des groupes entiers d'entreprises et d'industries. Penser en termes de grappes plutôt que d'industries encourage également les entreprises à travailler étroitement avec les fournisseurs et les clients.

En quatrième lieu, les dirigeants des gouvernements devraient inciter avec perspicacité les compagnies locales et les habitants de leurs régions à voir plus loin et à poursuivre sans relâche leurs efforts sur la voie d'une plus grande compétitivité. La capacité des gouvernements à viser l'avenir encourage la mise à niveau économique.

Si l'on examine plus attentivement ces quatre rôles du gouvernement, on peut voir qu'ils sont compatibles avec une vue moderne du rôle de l'Etat dans l'économie. Ils ne plaident ni pour un laissez-faire ni pour une politique industrielle fortement interventionniste. Ils fonctionnent en tandem avec le diamant de Porter présenté précédemment (voir Porter 1990). En référence à ce modèle, voyons quels types d'action les décideurs des pays arabes devraient entreprendre afin d'influencer positivement les différentes composantes (la dynamique) du diamant appliquées aux industries du droit d'auteur.

(1) Politiques affectant les conditions du facteur de production :

- Investir dans les ressources humaines en créant un système solide d'éducation fondamentale pour tous les citoyens, éliminant ainsi l'analphabétisme, en déterminant des normes éducationnelles élevées, en appuyant les institutions qui développent des compétences spécialisées et, dernier point mais non le moindre, en créant des incitations pour que les entreprises investissent dans la formation ;
- Appuyer la science et la technologie en créant des incitations pour la R&D privés, appuyer l'infrastructure de la recherche et de la technologie pour les technologies et industries transversales et promouvoir une large dissémination du savoir scientifique de base ;
- Investir dans l'infrastructure physique ; les besoins particuliers des industries du droit d'auteur devraient également être prises en compte.

(2) Politiques affectant les conditions de la demande :

- Stimuler une demande précoce ;
- Agir en tant qu'acheteur avisé ;
- Utiliser la régulation pour favoriser la mise à niveau et l'innovation.

(3) Politiques affectant les industries connexes et de support :

- Faciliter le développement de grappes ;
- Baser la politique régionale sur les grappes d'industries.

(4) Politiques affectant la stratégie, la structure et la concurrence :

- Introduire un système d'affectation de capital qui encourage l'investissement ;
- Promouvoir la concurrence locale en libéralisant la structure de l'industrie et en appliquant strictement la politique antitrust et les DPI ;

- Etendre le commerce et l'investissement inter-régional et international en ouvrant les marchés, en favorisant les exportations et en attirant l'investissement étranger approprié.

6. Références

Etudes de cas nationales de l'OMPI :

al Khouri, R. (2004), Performance of Copyright Industries in Jordan; paper prepared for the WIPO Project on "Performance of Copyright Industries in Selected Arab Countries". Geneva: WIPO.

Ghoneim, A.F. (2004), Performance of Copyright Industries in Egypt; paper prepared for the WIPO Project on "Performance of Copyright Industries in Selected Arab Countries". Geneva: WIPO.

Lahouel, M.L (2004), Performance of Copyright Industries in Tunisia; paper prepared for the WIPO Project on "Performance of Copyright Industries in Selected Arab Countries". Geneva: WIPO.

Melki, R. (2004): Performance of Copyright Industries in Lebanon. paper prepared for the WIPO Project on "Performance of Copyright Industries in Selected Arab Countries. Geneva: WIPO.

Sekkat, K. and L.Achy (2004), Performance of Copyright Industries in Morocco; paper prepared for the WIPO Project on "Performance of Copyright Industries in Selected Arab Countries". Geneva: WIPO.

Autres références :

Alikhan, S. (2001), "The Cultural Industries and Their Contribution to Economic Growth," paper presented at the WIPO/ISESCO Conference on Intellectual Property organized by WIPO and ISESCO, Baku, May 21-23, 2001.

Bain, T (1956), Barriers to New Competition. Cambridge MA: Harvard University Press.

Besanko, D., et al. (1996), Economics of Strategy, John Wiley & Sons.

Caves, E. R. (2000), Creative Industries: Contracts Between Art and Commerce. Cambridge MA: Harvard University Press.

Frey, B. S. (2000), Arts and Economics: Analysis and Cultural Policy. Berlin: Springer.

Kaplinsky, R., Morris, M. (2003), A Handbook for Value Chain Research. Ottawa: International Development Research Center (IDRC).

Miller, J., Stroobergen, A. (1993), Employment in Copyright Based Industries. Council of New Zealand Inc/BERL, Willington, March 1993.

Porter, M. E. (1990), The Competitive Advantage of Nations. New York: Free Press.

Silberston, A. (1998), The Economic Importance of Copyright, in: Creativity & Intellectual Property Rights: Evolving Scenarios and Perspectives. Proceedings of an International Conference, Vienna, Austria, July 12-14, 1998.

Siwek, S. E. (2002), Copyright Industries in the U.S. Economy: The 2002 Report, prepared for the International Intellectual Property Alliance, Economists incorporated.

Siwek, S. E., Mosteller, G. (1999), Copyright Industries in the U.S. Economy: The 1998 Report, prepared for the International Intellectual Property Alliance.

Towse, R. (2001), Creativity, Incentive and Reward: An Economic Analysis of Copyright and Culture in the Information Age. Cheltenham, U.K., and Northampton, Mass.: Elgar.

World Intellectual Property Organization (WIPO) and State University of Campinas (2002), Study on The Economic Importance of Industries and Activities Protected by Copyright and Related Rights in the MERCOSUR Countries and Chile: Highlights. Geneva: WIPO.

Annexes

Annexe A : Structure du questionnaire

Section I. Questions générales sur la société

- Nom de la société
- Domaine(s) d'activité de la société (musique, logiciels, édition, audiovisuel, etc.)
- Position dans la chaîne de valeur de l'industrie (fourniture d'intrants – auteur de livre, logiciel, etc. - production, distribution, etc.)
- Position dans la société de la personne interrogée
- Date de fondation
- Nombre d'employés en 2000/2001
- Capital en 2000/2001
- Volume de production physique 2000/2001
- Volume des ventes 2000/2001 (en monnaie nationale)
- Evolution passée (taux de croissance) des ventes sur les cinq dernières années

Section II. Questions sur la performance des sociétés

- Croissance des ventes sur les deux dernières années
- Croissance de la part du marché sur les deux dernières années
- Croissance du nombre des employés sur les deux dernières années
- Croissance des profits (après impôts) sur les deux dernières années
- Croissance du cash flow sur les deux dernières années
- Croissance d'autres indicateurs (spécifier) sur les deux dernières années
- Performance globale sur les deux dernières années

Section III. Questions sur les conditions de l'offre

- Nombre, qualifications, formation, etc. des employés de la société
- Accès, structure et sources de financement
- Ratio prix/qualité d'autres intrants (électricité, services postaux, téléphone, transport interne, services portuaires, services aéroportuaires, expédition)

Section IV. Questions sur les conditions de la demande

- Taille et déterminants de la demande locale
- Consommateurs ciblés
- Caractère de la demande locale (demande, prévision de la demande étrangère, etc.)
- Demande étrangère (exportations)

Section V. Questions sur les industries connexes et de support

- Nombre de fournisseurs locaux et coopération avec ces derniers
- Accès aux intrants spécialisés
- Coopération horizontale avec d'autres sociétés

- Contribution des industries de support (assurance, services juridiques, services bancaires, commercialisation, etc.)
- Contribution des institutions publiques (universités, organisations de R&D, etc.)

Section VI. Questions sur la structure du marché et la stratégie des sociétés

- Structure du marché (nombre de sociétés, etc.)
- Intensité de la concurrence locale
- Accès au marché et barrières à l'entrée sur d'autres marchés
- Barrières à l'entrée de concurrents étrangers (concurrence étrangère)
- Existence d'une stratégie commerciale claire (nombre de personnes impliquées, objectifs, forces et faiblesses de la société, etc.)
- Image de la société (vue par les clients, les concurrents, etc.)
- Existence d'une stratégie claire de DPI

Section VII. Questions sur les politiques gouvernementales

- Politiques gouvernementales en matière de développement des ressources humaines (éducation, santé, formation, etc.)
- Politiques gouvernementales en matière de science et technologie
- Politiques gouvernementales en matière d'infrastructure physique (transport, expédition, services, etc.)
- Gouvernement en tant qu'acheteur de biens culturels (stimulation de la demande)
- Politiques gouvernementales en matière d'investissement spécifique à l'industrie, de formation de grappes d'industries, de protection des DPI, de protection de la concurrence, d'établissement de contrôle des prix, d'attraction de l'investissement étranger, etc.

Section VIII. Questions finales : attentes futures (ventes, profits, emploi, marché, etc.)

Annexe B: Tableaux

Tableau 1: Industries couvertes par l'étude (X : couverte par l'étude de cas nationale ; O: non couverte par l'étude de cas nationale)

	Maroc	Tunisie	Egypte	Jordanie ^(*)	Liban
Industrie cinématographique					
• Télévision	X	O	O	X	O
• Théâtre et	O	O	O	X	O
• Vidéo	X	O	O	X	O
Industrie musicale					
• Disques,	X	X	X	X	X
• Bandes enregistrées et	X	X	X	X	X
• DC	X	X	X	X	X
Industrie d'édition musicale	X	O	X	X	X
Industrie de l'édition					
• Livres,	X	X	X	X	X
• Revues et	O	O	O	O	X
• Journaux	O	O	O	O	X
Industrie du logiciel informatique, incluant					
• Traitement de données,	X	X	X	X	X
• Informatique de gestion	X	X	X	X	X
• Jeux interactifs sur toutes plate-formes	X	O	O	X	O
Théâtre	O	O	O	O	O
Publicité	O	O	O	X	X
Industries de diffusion :					
• Radio	O	O	O	X	O
• Télévision et	O	O	O	X	X
• Câble	O	O	O	X	X
Autres industries (spécifier)					
• Production de films		X	X		Imprimerie,
• Distribution de films		X	X		Spectacles en direct,
					Concerts,
					Festivals
					Ecoles et
					Institutions de
					formation

* Pour la Jordanie : étant donné qu'il n'existe pas d'industrie cinématographique dans le pays, l'équipe de recherche jordannienne a examiné le secteur audiovisuel. En outre, à cause des chevauchements et de la taille minuscule, la publicité a été combinée avec la diffusion de la radio, de la télé et du câble.

Tableau 2 : Nombre d'entrevues pour les quatre industries du droit d'auteur dans les pays arabes

	Maroc	Tunisie	Egypte	Jordanie*	Liban	Total	
Livres							
• Sociétés	16	09	07	09	12	53	
• Experts	00	01	02	06	16	25	
Total	16	10	09	15	28	78	32 %
Musique							
• Sociétés	04	04	03	05	03	19	
• Experts	05	01	01	07	09	23	
Total	09	05	04	12	12	42	17 %
Film*							
• Sociétés	05	09	10	10	04	38	
• Experts	01	00	02	02	10	15	
Total	06	09	12	12	14	53	22 %
Logiciels							
• Sociétés	04	08	10	15	08	45	
• Experts	02	01	02	06	13	24	
Total	06	09	12	21	21	69	29 %
Total	37	33	37	60	75	242	100 %
	15 %	14 %	15 %	25 %	31 %	100 %	

* Pour la Jordanie : étant donné qu'il n'existe pas d'industrie cinématographique dans le pays, l'équipe de recherche jordanienne a examiné le secteur audiovisuel.

Tableau 3: Importance économique des quatre industries du droit d'auteur dans les pays arabes de l'étude

	Maroc (1999)	Tunisie (2000)	Egypte (2000/01)	Jordanie* (2000)	Liban (1999)
Part du PIB (en %)					
• Livre	0,299	0,37	0,0002*	0,2	0,843
• Musique	0,161	0,02	0,0002*	<< 0,1	0,216
• Film	0,045	0,09	0,0002*	< 0,1	0,108
• Logiciel	0,030	0,16	0,0005**	0,4	0,451
Total	0,534	0,64	0,0011	0,7	1,618
Part de l'emploi (en %)					
• Livre	s.o.	s.o.	s.o.	0,1	0,79
• Musique	s.o.	s.o.	s.o.	<< 0,1	0,19
• Film	s.o.	0,2 ^(a)	s.o.	< 0,1	0,12
• Logiciel	s.o.	1,2 ^(b)	s.o.	0,2	0,13
Total	s.o.	s.o.	s.o.	< 0,5	1,22
Part des exp. & imp. (en %)	en X en M	en X en M	en X en M	en X en M	en X en M
• Livre	s.o.	0,04 ^(c) 0,5 ^(c)	s.o.	0,6 0,2	3,36 0,39
• Musique	s.o.	0,06 ^(d) 0,03	s.o.	0,1 0,1	s.o.
• Film	s.o.	s.o. s.o.	s.o.	0,4 0,2	s.o.
• Logiciel	s.o.	0,3 ^(e) s.o.	s.o.	1,4 0,9	s.o.
Total	s.o.	s.o. s.o..	s.o.	2,4 1,2	s.o.

Pour l'Egypte : * du PNB (non le PIB) in 2000; ** pour 2001

Pour la Tunisie :

(a) : moyenne d'emplois nouveaux créés sur la période 1996-2001

(b) : moyenne d'emplois nouveaux créés sur la période 1998-2001

(c) : Matériel imprimé (an 2000)

(d) : Bandes enregistrées (an 2000)

(e) : Logiciels seulement (an 2000)

Pour la Jordanie : étant donné qu'il n'existe pas d'industrie cinématographique dans le pays, l'équipe de recherche jordanienne a examiné le secteur audiovisuel.

Tableau 4: Synthèse des résultats dans l'industrie du livre

Indicateurs	Pays				
	Maroc	Tunisie	Egypte	Jordanie	Liban
Performance globale	--	-	(?)	+	+
Rôle de l'offre					
Main-d'œuvre	+	0	+	+	-
Capital	--	-	+	0	+
Rôle de la demande					
Demande interne	--	0	+	+	-
Marché exportations	--	0	+	0	+
Rôle Industries connexes					
Amont	-	+	-	+	+
Aval	-	-	+	+	+
Autres sociétés	-	-	0	0	0
Rôle Structure du marché					
Concurrence interne et stratégies	0	+	+	-	-
Concurrence étrangère	0	0	0	0	-
Rôle de la politique publique					
Développement ressources humaines et technologie	+	+	-	-	--
Infrastructure et investissement	+	+	-	-	--
Stimulation de la demande	-	0	0	0	--
Application des DPI	--	0	-	0	-
Attentes des sociétés	+	+	0	0	0

Note: 0 = Nul

- = Mauvais

-- = Très mauvais

+ = Bon

++ = Très bon

(?) = ne peut être déterminé

Tableau 5: Synthèse des résultats pour l'industrie de la musique

Indicateurs	Pays				
	Maroc	Tunisie	Egypte	Jordanie	Liban
Performance globale	-	--	+	0	+
Rôle de l'offre					
Main-d'œuvre	-	+	++	+	-
Capital	-	--	+	0	+
Rôle de la demande					
Demande interne	-	--	+	-	-
Marché exportations	-	-	+	0	+
Rôle Industries connexes					
Amont	+	-	+	0	+
Aval	-	0	+	0	+
Autres sociétés	0	0	0	0	0
Rôle Structure du marché					
Concurrence interne et stratégies	0	-	+	-	+
Concurrence étrangère	-	0	0	0	+
Rôle de la politique publique					
Développement ressources humaines et technologie	-	+	-	-	+
Infrastructure et investissement	-	0	-	-	-
Stimulation de la demande	0	0	-	-	++
Application des DPI	--	--	-	--	--
Attentes des sociétés	--	-	+	0	+

Note: 0 = Nul

- = Mauvais

-- = Très mauvais

+ = Bon

++ = Très bon

Tableau 6: Synthèse des résultats pour l'industrie cinématographique

Indicateurs	Pays				
	Maroc	Tunisie	Egypte	Jordanie*	Liban
Performance globale	-	-	(?)	+	+
Rôle de l'offre					
Main-d'œuvre	+	+	++	0	-
Capital	--	-	++	0	-
Rôle de la demande					
Demande interne	--	-	+	-	-
Marché exportations	--	0	++	+	-
Rôle Industries connexes					
Amont	0	+	++	+	+
Aval	--	0	+	+	+
Autres sociétés	0	-	-	+	0
Rôle Structure du marché					
Concurrence interne et stratégies	0	0	-	0	+
Concurrence étrangère	--	-	-	0	--
Rôle de la politique publique					
Développement ressources humaines et technologie	+	+	+	-	--
Infrastructure et investissement	+	-	-	-	--
Stimulation de la demande	0	-	-	0	--
Application des DPI	-	0	-	-	--
Attentes des sociétés	+	-	0	+	-

Note: 0 = Nul

- = Mauvais

-- = Très mauvais

+ = Bon

++ = Très bon

(?) = ne peut être déterminé

*Pour la Jordanie : étant donné qu'il n'existe pas d'industrie cinématographique dans le pays, l'équipe de recherche jordanienne a examiné le secteur audiovisuel.

Tableau 7: Synthèse des résultats pour l'industrie des logiciels

Indicateurs	Pays				
	Maroc	Tunisie	Egypte	Jordanie	Liban
Performance globale	+	+	++	++	+
Rôle de l'offre					
Main-d'œuvre	-	++	++	+	+
Capital	++	-	+	+	+
Rôle de la demande					
Demande interne	+	+	+	-	-
Marché exportations	+	+	+	+	+
Rôle Industries connexes					
Amont	0	++	+	+	+
Aval	+	0	+	+	+
Autres sociétés	++	+	+	+	0
Rôle Structure du marché					
Concurrence interne et stratégies	+	+	+	-	+
Concurrence étrangère	-	+	-	0	+
Rôle de la politique publique					
Développement ressources humaines et technologie	-	+	++	+	+
Infrastructure et investissement	+	+	++	++	+
Stimulation de la demande	0	+	++	+	-
Application des DPI	--	+	-	+	--
Attentes des sociétés	++	+	+	+	+

Note: 0 = Nul

- = Mauvais

-- = Très mauvais

+ = Bon

++ = Très bon